

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURES ET SERVICES

VILLE DE VERDUN

Cellule Achats

11 Rue du président Poincaré

BP 80719

55107 VERDUN

☎: 03 29 83 44 22

✉: 03 29 83 44 04

📧: grp-juridique@grandverdun.fr



ILLUMINATIONS DE NOËL

Lot 01 : Location d'illuminations

Lot 02 : Achat d'illuminations

Lot 03 : Pose et dépose d'illuminations

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et Heure de remise des Offres :

24 août à 12h00

<u>Article 1. Objet et étendue de la consultation</u>	3
<u>1.1. Objet du marché</u>	3
<u>1.2. Etendue de la consultation</u>	3
<u>1.3. Décomposition en tranche et lot</u>	3
<u>1.4. Maîtrise d'œuvre</u>	3
<u>1.5. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) et variante</u>	3
<u>1.6. Condition de participation des concurrents</u>	3
<u>1.7. Nomenclature Communautaire CPV</u>	3
<u>Article 2. Conditions de la consultation</u>	3
<u>2.1. Durée du marché</u>	4
<u>2.2. Délai de validité des offres</u>	4
<u>2.3. Mode de règlement du marché et modalités de financement</u>	4
<u>Article 3. Contenu du dossier de consultation</u>	4
<u>Article 4. Présentation des candidatures et des offres</u>	4
<u>4.1. Candidature</u>	4
<u>4.1.1. Pièces</u>	4
<u>4.1.2. Dispositions diverses</u>	5
<u>4.2. Pièces de l'offre</u>	5
<u>4.3. Sous Traitance / Cotraitance</u>	5
<u>Article 5. Sélection des candidatures et jugement des offres</u>	6
<u>5.1. Critères</u>	6
<u>5.1.1. Candidature</u>	6
<u>5.1.2. Offre</u>	6
<u>5.2. Rejet automatique des offres</u>	6
<u>Article 6. Visite</u>	7
<u>Article 7. Conditions d'envoi ou de remise des plis</u>	7
<u>7.1. Transmission électronique</u>	7
<u>7.2. Signature</u>	7
<u>7.3. Format des fichiers</u>	7
<u>7.4. Copie de sauvegarde</u>	8
<u>Article 8. Renseignements complémentaires</u>	8
<u>8.1. Demande de renseignements</u>	8
<u>8.2. Echanges</u>	9
<u>Article 9. Droit et Langue applicable</u>	9
	>

Règlement de la Consultation

Article 1. Objet et étendue de la consultation

1.1 Objet du marché

Le présent marché a pour objet la fourniture, pose et dépose des illuminations de Noël pour la Ville de Verdun.

1.2 Etendue de la consultation

Ce marché est un accord cadre à bons de commande mono attributaire conclu avec un maximum conformément à l'article R 2371-1 et suivants du Code de la commande publique.

Il est conclu selon la procédure de l'appel d'offres ouvert en application de l'article L2124-2 et suivant le code de la commande publique.

1.3 Décomposition en tranche et lot

Le marché se décompose en trois lots.

Lot 01 : Location d'illuminations

Lot 02 : Achat d'illumination

Lot 03 : Fourniture, pose et dépose d'illuminations

1.4 Maîtrise d'œuvre

La Maîtrise d'Œuvre est assurée par les services de la Ville de Verdun.

1.5 Prestations supplémentaires éventuelles (PSE) et variante

Le marché ne fait l'objet d'aucune variante ni PSE.

1.6 Condition de participation des concurrents

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

1.7 Nomenclature Communautaire CPV

Classification principale
51110000-6 Services d'installation de matériel électrique
31600000 - Matériel électrique

Article 2. Conditions de la consultation

2.1 Durée du marché

Le marché est conclu à compter de la notification du marché jusqu'au 1er avril 2027.

Il est tacitement reconductible par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, soit jusqu'au 1er avril 2029.

2.2 Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.3 Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : Crédits ouverts au budget de la Ville de Verdun. Imputation en section d'investissement.

Les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Article 3. Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient :

L'acte d'engagement (AE)

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

Le Bordereau des Prix Unitaire (deux BPU pour le lot 01 et un BPU pour le lot 02)

Le Détail Quantitatif Estimatif (deux DQE pour le lot 01 et un DQE pour le lot 02)

Annexe - Cotraitant (à joindre le cas échéant dans l'AE)

Annexe 1 - Fiche clause sociale

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante :

<https://webmarche.adullact.org/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=505710&orgAcronyme=r4m>

Article 4. Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française. Elles seront exprimées en EURO.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui le cas échéant.

4.1 Candidature

4.1.1. Pièces

- A. Lettre de candidature identifiant le candidat et sa structure juridique. La lettre de candidature contient également les coordonnées auxquelles le candidat est joignable. En cas de groupement, le candidat indique s'il est mandataire, la nature juridique du groupement et sa composition
- B. Attestation sur l'honneur indiquant qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles [45](#) et [48](#) de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des [articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail](#) concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- C. Le cas échéant, copie du jugement si le candidat est en redressement judiciaire
- D. Attestation des administrations compétentes justifiant que le titulaire à procéder à l'ensemble des déclarations fiscales et sociales lui incombant.

- E. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles
- F. Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
- G. Liste d'au moins trois prestations similaires au présent marché effectuées au cours des trois dernières années, accompagnée de attestations de bonne exécution comprenant le montant, l'objet, la date et le lieu d'exécution des travaux.
- H. Liste des moyens matériels et humains de l'entreprise avec notamment la description des capacités techniques des intervenants
- I. Attestation de visite

Pour les pièces A,B et E, la transmission du DC1 et du DC2 est possible.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

4.1.2. Dispositions diverses

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai qui ne saurait être supérieur à 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

Si la candidature de l'entreprise est incomplète, le pouvoir adjudicateur pourra tout de même l'accepter sans demander de complément si les pièces de candidatures demandées ont déjà été produites par le soumissionnaire pour une précédente consultation datant de moins de 6 mois à compter de la date de remise des offres. Si ces documents n'ont pas été produits, ou s'ils datent de plus de six mois, le pouvoir adjudicateur pourra demander un complément de candidature.

4.2 Pièces de l'offre

Un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E.) signé avec en annexe
 - o un RIB
 - o le cas échéant l'annexe 1 co traitant
 - o l'annexe 2 mise en œuvre de la clause sociale
 - o Les délégations de pouvoir
- Le Bordereaux des Prix Unitaires propre à chaque lot
- Le Détail Quantitatif Estimatif propre à chaque lot
- La note méthodologique présentant notamment les éléments suivants :
 - descriptif du produit (à partir des fiches techniques, de la documentation et de tout élément descriptif) ;
 - La méthodologie et les moyens employés
- Le dossier en situation sous forme d'infographie ou photo montage pour le lot 01.

Les autres pièces du DCE sont contractuelles mais n'ont pas à être remises avec l'offre.

Des précisions pourront être demandées par écrit à tous les candidats ayant présenté une offre.

4.3 Sous Traitance / Cotraitance

En cas de candidature groupée, chaque cotraitant doit produire les pièces de l'article 4.1.1 du présent RC justifiant de leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

En cas de sous traitance, le candidat devra annexer à l'acte d'engagement une déclaration de sous-traitance (formulaire DC4 disponible sur <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>). Les pièces de l'article 4.1.1 justifiant des capacités professionnelles, techniques et financières de chaque sous-traitant doivent également être produites (à l'exception du DC1).

L'article 4.1.2 est applicable dans tous les cas.

Article 5. Sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 Critères

5.1.1. Candidature

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont :

1-Garanties et capacités juridiques, techniques et financières

5.1.2. Offre

Le jugement des offres se fera selon les critères suivants :

Lot 01 : location d'illuminations

Libellé	O
1- Prix	50
2 - Valeur Technique	50

La valeur technique sera appréciée compte tenu du mémoire technique et sur la base des sous critères suivants :

- Respect des dispositions techniques et préconisations du CCTP : 10 points
- Esthétique des décors et harmonie de l'ensemble : intégration des illuminations dans le paysage verdunois et discrétion des branchement - Harmonie des couleurs - harmonie des formes (cf article 1,2,1 du CCTP): 30 points
- Economie d'énergie (10 pts) transmettre les fiches techniques avec :
 - le bilan de puissance : 5 points
 - les mesures environnementales : 5 points

Lot 02 : Achat d'illuminations

Libellé	O
1- Prix	50
2 - Valeur Technique	50

La valeur technique sera appréciée compte tenu du mémoire technique et sur la base des sous critères suivants :

- Respect des dispositions techniques et préconisations du CCTP : 10pts
- Esthétique des décors et harmonie de l'ensemble : intégration des illuminations dans le paysage verdunois et discrétion des branchement - Harmonie des couleurs - harmonie des formes (cf article 1,2,1 du CCTP) : 30 points
- Economie d'énergie (10 pts) transmettre les fiches techniques avec :
 - le bilan de puissance : 5 points
 - les mesures environnementales : 5 points

Lot 03 : Pose et dépose d'illuminations

Libellé	O
1- Prix	55
2 - Valeur Technique	45

La valeur technique sera appréciée compte tenu du mémoire technique et sur la base des sous critères suivants :

- Moyens humains et méthodologie : 25 points
- Esthétisme, intégration des illuminations dans le paysage verdunois et discrétion des branchements sur les supports de pose : 7 points
- Harmonie des couleurs : 9 points
- Harmonie des formes (formes géométriques, épurées) : 4 points

5.2 Rejet automatique des offres

Les offres seront automatiquement considérées comme irrégulières si :

- L'acte d'engagement est absent, non signé ou modifié.
- L'offre arrive hors délai ou l'avis de réception est émis après la date et heure limites de réception
- Une pièce de l'offre est manquante.
- Le délai d'exécution dépasse le délai maximum.
- Les pièces contractuelles sont modifiées ou rectifiées (sauf les mentions réservées au candidat)
- Incompétence de l'entreprise pour l'exécution du marché

Les réserves éventuelles des candidats sur l'exécution du marché feront uniquement l'objet de remarques sur un document annexe spécialement créé à cet effet. Toute modification des pièces du dossier de consultation ne sera pas prise en compte.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire dans l'attente que le ou les candidats retenus produisent les certificats et attestations des articles 46-1 et 46-11 du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours. En l'absence de remise de ces documents, l'offre sera rejetée et le candidat classé deuxième sera choisi.

Article 6. Visite

Une visite est obligatoire, une attestation sera délivrée à la fin de celle-ci. Les créneaux de RDV sont à fixer directement avec le service technique auprès de M. Florent BAROTTE au 06.66.42.04.76.

Une attestation de visite sera délivrée pour être jointe à la candidature.

Article 7. Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les modalités d'utilisation du profil d'acheteur et notamment de réponse électronique sont indiquées sur le lien suivant : <https://webmarche.adullact.org/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide>

71 Transmission électronique

Depuis le 1er octobre 2018, la totalité des procédures de passation des marchés publics lancées après le 1er octobre 2018 sont dématérialisées. A ce titre :

- les dossiers de consultation ne pourront être reçus que sur le profil d'acheteur
- les questions et réponses en cours de procédure ne se feront que via le profil d'acheteur
- les offres devront être déposées uniquement sur le profil d'acheteur
- les lettres de rejet, notifications.. se feront via le profil d'acheteur

C'est pourquoi, la remise des offres par voie dématérialisée doit être réalisée sur ce lien :

<https://webmarche.adullact.org/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&id=504971&orgAcronyme=r4m>

Les offres doivent être remises avant la date et l'heure limite de réception des offres.

72 Signature

Seul l'acte d'engagement doit être signé. Deux modalités sont possibles :

- signature manuscrite scannée
- signature électronique authentifiée selon la réglementation en vigueur.

La collectivité ne souhaite pas rendre obligatoire la signature électronique pour le moment. Il est toutefois recommandé aux candidats d'en acquiescer une.

Si l'acte d'engagement n'est pas signé par le candidat, celui-ci devra être régularisé pendant la période de standstill.

73 Format des fichiers

Le candidat devra déposer les offres en format .pdf ou compatible avec la suite Microsoft Word.

74 Copie de sauvegarde

Le candidat a la possibilité de transmettre, en même temps que l'offre dématérialisée, une copie de sauvegarde répondant aux conditions fixées à l'article 2 de l'arrêté du 27 juillet 2018 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde NOR : [ECOM1800783A](#).

La copie de sauvegarde doit être remise dans les délais prévus pour la remise de l'offre dématérialisée. Elle peut être transmise soit sous support papier soit sur un support physique électronique.

Elle est ouverte dans les cas suivants :

« 1° Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée ;

2° Lorsqu'une candidature ou une offre électronique est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ou de l'offre électronique ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures ou des offres »

Si une offre fait uniquement l'objet d'une copie de sauvegarde, sans dépôt électronique, l'offre est considérée comme non déposée et donc non analysée.

La copie de sauvegarde est transmise dans un pli comportant les mentions suivantes :

Copie de sauvegarde

« Illuminations de Noël »

24V5803 Lot n°.....

NE PAS OUVRIR

Les copies de sauvegarde doivent parvenir à l'adresse suivante :

Ville de Verdun

Cellule Achats

11 Rue du président Poincaré

BP 80719

55107 VERDUN

Article 8. Renseignements complémentaires

1. Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite. Cette demande devra être transmise via le profil d'acheteur.

Les demandes transmises par tout autre biais ne pourront être traitées. Une réponse sera apportée au plus tard 2 jours avant la date de remise des offres.

Si le profil d'acheteur est indisponible, le titulaire peut utiliser l'adresse mail figurant en page de garde du RC. Il doit cependant démontrer l'indisponibilité de la plateforme en joignant à son mail une capture d'écran montrant la défaillance de la plateforme.

2. Echanges

L'intégralité des échanges se déroule via le profil d'acheteur (questions, demandes de renseignement, rejet, notifications...). A ce titre, le titulaire doit y créer un compte lié à une adresse mail consultée fréquemment.

La notification du marché interviendra via le profil d'acheteur. Le titulaire devra absolument accuser réception de ce mail par les moyens mis à disposition par la CAGV (signature de l'attestation de notification)

AUCUNE PRESTATION NE POURRA INTERVENIR AVANT LE RENVOI DE CETTE ATTESTATION datée et signée.

En cas d'indisponibilité du profil d'acheteur, les échanges à l'initiative de la CAGV pourront intervenir par mail à l'adresse mail figurant sur la lettre de candidature du candidat.

Article 9. Droit et Langue applicable

Le Tribunal Administratif de Nancy est seul compétent (5 place de la Carrière, 54 000 NANCY). Le marché pourra faire l'objet d'un référé précontractuel avant sa signature ainsi que d'un référé contractuel dans les conditions de délai prévues à l'article R551-7 du CJA. Enfin, le recours de plein contentieux en contestation de la validité du contrat est ouvert dans un délai de 2 mois à compter des mesures de publicité appropriées.